

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 9 JUILLET 2020  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-61

**OBJET : Election des Vice-Présidents**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>77</b>
Représentés	<b>12</b>
Absents	<b>1</b>

Votants	
Abstention	
Suffrages exprimés	
Pour	
Contre	

**Présents :**

Caroline ADOU, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Emmanuel CHAMPETIER, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, , Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

**Représentés :**

Éric BENSOUSSAN représenté par Céline MARTIN, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON, Adrien CAILLEREZ représenté par Sylvain BERRIOS, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Laurent JEANNE, Sylvie CHARDIN représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Pierre CHARDON représenté par Brigitte GAUVAIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Nassim LACHELACHE représenté par Anne KLOPP, Pierre LEBEAU représenté par Céline MARTIN, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Mary France PARRAIN représenté par Catherine PRIMEVERT

**Absents :**

Christian FAUTRE

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 9 JUILLET 2020

OBJET : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la délibération n° 20-58 en date du 9 juillet 2020 installant le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial de ParisEstMarne&Bois,

VU la délibération n° 20-60 en date du 9 juillet 2020 fixant à 12 (douze) le nombre de Vice-Présidents,

CONSIDERANT qu'il convient, dès lors, de procéder à l'élection des Vice-présidents,

CONSIDERANT que, si l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoie aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, aucune disposition ne prévoit que l'article L.2122-7-2 relatif à l'élection au scrutin de liste s'applique,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DECIDE sous la présidence de Monsieur Olivier CAPITANIO de procéder à l'élection des Vice-présidents au scrutin uninominal

PREMIER VICE-PRESIDENT :

1<sup>er</sup> tour

CANDIDAT :

- Monsieur Jacques JP MARTIN

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	89
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	87
f. Majorité absolue.....	44

A OBTENU :

- Monsieur Jacques JP MARTIN : 86 Voix

Monsieur Jacques JP MARTIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME VICE-PRESIDENT :

1<sup>er</sup> tour

CANDIDAT :

- Monsieur Laurent JEANNE

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	89
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	84
f. Majorité absolue.....	42

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20200709-DEL20-61BIS-DE  
Date de télétransmission : 21/07/2020  
Date de réception préfecture : 21/07/2020

**A OBTENU :**

- Monsieur Laurent JEANNE : 84 Voix

Monsieur Laurent JEANNE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**TROISIEME VICE-PRESIDENT :**

**1<sup>er</sup> tour**

**CANDIDAT :**

- Monsieur Sylvain BERRIOS

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	89
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	86
f. Majorité absolue.....	43

**A OBTENU :**

- Monsieur Sylvain BERRIOS : 86 Voix

Monsieur Sylvain BERRIOS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**QUATRIEME VICE-PRESIDENT :**

**1<sup>er</sup> tour**

**CANDIDAT :**

- Monsieur Philippe GAUTRAIS

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	89
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	89
f. Majorité absolue.....	45

**A OBTENU :**

- Monsieur Philippe GAUTRAIS : 89 Voix

Monsieur Philippe GAUTRAIS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**GINQUIEME VICE-PRESIDENT :**

**1<sup>er</sup> tour**

**CANDIDAT :**

- Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	89
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	84
f. Majorité absolue.....	42

**A OBTENU :**

- Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL : 84 Voix

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20200709-DEL20-61BIS-DE  
Date de télétransmission : 21/07/2020  
Date de réception préfecture : 21/07/2020

**Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée cinquième Vice-Présidente et a été immédiatement installés.

**SIXIEME VICE-PRESIDENT :**

**1<sup>er</sup> tour**

**CANDIDAT :**

- **Madame Florence HOUDOT**

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	89
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	84
f. Majorité absolue.....	42

**A OBTENU :**

- **Madame Florence HOUDOT : 84 Voix**

**Madame Florence HOUDOT** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée sixième Vice-Présidents et a été immédiatement installée.

**SEPTIEME VICE-PRESIDENT :**

**1<sup>er</sup> tour**

**CANDIDAT :**

- **Madame Marie-Hélène MAGNE**

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	89
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	85
f. Majorité absolue.....	43

**A OBTENU :**

- **Madame Marie-Hélène MAGNE : 85 Voix**

**Madame Marie-Hélène MAGNE** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée septième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

**HUITIEME VICE-PRESIDENT :**

**1<sup>er</sup> tour**

**CANDIDAT :**

- **Monsieur Jacques Alain BENISTI**

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	89
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	84
f. Majorité absolue.....	42

**A OBTENU :**

- **Monsieur Jacques Alain BENISTI : 84 Voix**

**Monsieur Jacques Alain BENISTI** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé huitième Vice-Président et a été immédiatement installé.

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20200709-DEL20-61BIS-DE  
Date de télétransmission : 21/07/2020  
Date de réception préfecture : 21/07/2020

**NEUVIEME VICE-PRESIDENT :**

**1<sup>er</sup> tour**

**CANDIDAT :**

- Monsieur Julien WEIL

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	89
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	84
f. Majorité absolue.....	42

**A OBTENU :**

- Monsieur Julien WEIL : 84 Voix

Monsieur Julien WEIL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé neuvième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**DIXIEME VICE-PRESIDENT :**

**1<sup>er</sup> tour**

**CANDIDAT :**

- Madame Virginie TOLLARD

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	89
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	84
f. Majorité absolue.....	42

**A OBTENU :**

- Madame Virginie TOLLARD : 84 Voix

Madame Virginie TOLLARD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée dixième Vice-Présidents et a été immédiatement installée.

**ONZIEME VICE-PRESIDENT :**

**1<sup>er</sup> tour**

**CANDIDAT :**

- Monsieur Charles ASLANGUL

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	89
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	84
f. Majorité absolue.....	42

**A OBTENU :**

- Monsieur Charles ASLANGUL : 84 Voix

Monsieur Charles ASLANGUL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée onzième Vice-Président et a été immédiatement installée.

**DOUZIEME VICE-PRESIDENT :**

**1<sup>er</sup> tour**

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20200709-DEL20-61BIS-DE  
Date de télétransmission : 21/07/2020  
Date de réception préfecture : 21/07/2020

**CANDIDAT :**

- Monsieur Igor SEMO

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	89
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	54
f. Majorité absolue.....	42

**A OBTENU :**

- Monsieur Igor SEMO : 84 Voix

Monsieur Igor SEMO ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé douzieme Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ARTICLE 2 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



La présente délibération publiée le 21/07/2020  
est exécutoire à la date du 21/07/2020  
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du  
C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le 21/07/2020

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20200709-DEL20-61BIS-DE  
Date de télétransmission : 21/07/2020  
Date de réception préfecture : 21/07/2020